impulsion

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 10 mars 2010

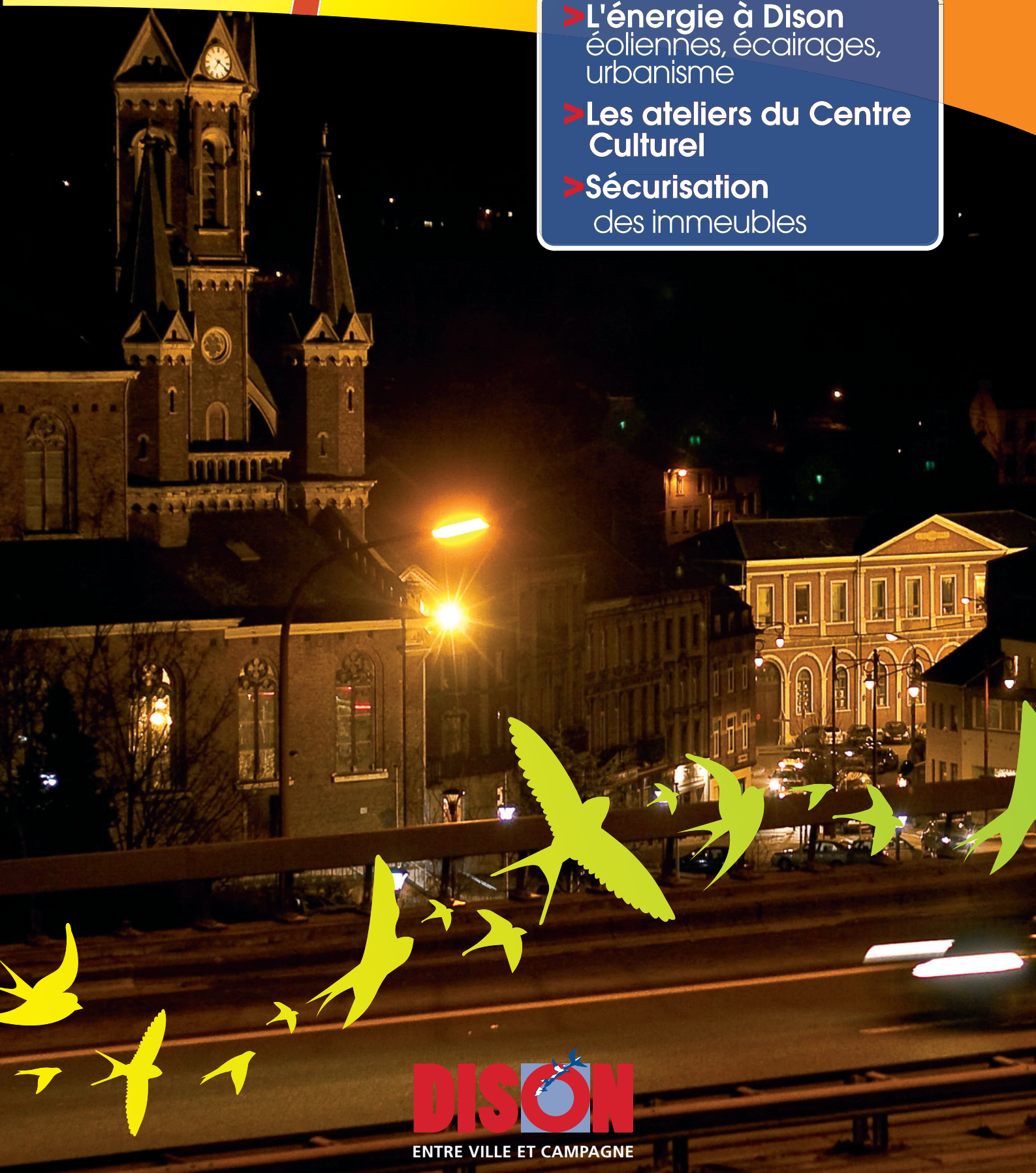

- **L'énergie à Dison** éoliennes, écairages, urbanisme
- **Les ateliers du Centre Culturel**
- **Sécurisation** des immeubles

DISON

ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

Stéphan**MULLENDER:**
échevin des services
Etat civil/Population/
Etrangers/Jeunesse
Maisons de jeunes
Tourisme
Fêtes et jumelages

Moins de CO2 pour l'éclairage des monuments

Depuis fin 2009, l'horaire d'éclairage de plusieurs monuments et édifices communaux a été modifié en collaboration avec TECTEO, le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Cette modification nécessitant quelques adaptations techniques, c'est sur base d'une rapide estimation de la rentabilité de l'investissement que les sites de l'école Luc Hommel, de l'église Saint Fiacre, et de la place communale d'Andrimont ont été sélectionnés.

Suivant le nouvel horaire, alors que l'allumage se fait en même temps que pour l'éclairage public, l'extinction est programmée à 0h00 en semaine et 2h00 les week-ends et jours fériés. Ainsi, alors que l'éclairage public fonctionne 4.085 heures par an, les 3 édifices concernés ne sont maintenant plus éclairés que 1.876 heures par an. L'économie d'énergie annuelle ainsi réalisée est estimée à 15.500 kWh, soit une diminution des émissions de CO2 d'environ 4,7 tonnes par an.

L'investissement de 6.600 € sera, quant à lui, rentabilisé en moins de 4 ans.

L'église d'Andrimont éclairée jusque minuit en semaine

Nouvelle évolution du site internet communal,

Vinciane**BROCKAERT**:
échevine
des budget et finances
de la recette communale
des sports
des associations/autorisations
des Nouvelles Technologies
de l'Information et
de la Communication

Depuis ce 1er février 2010, un nouveau site 'citoyen' a vu le jour.

http://dison-citoyen.lescommunes.be

Il est accessible directement en suivant ce lien ou à partir du site Internet communal. Il s'agit d'un site de services en ligne.
Divers services vous seront progressivement offerts, plus sécurisés, plus conviviaux et offrant un suivi des demandes effectuées.

<s'inscrire> en haut à droite de la page d'accueil du site, un identifiant sera demandé ainsi que vos nom et prénom, adresse, numéro de Registre National (Important) et un mot de passe. L'inscription sera effective dès que vous aurez validé les données. L'inscription ne doit être effectuée qu'une seule fois.
Par la suite il suffira de vous connecter au site :
<s'identifier> en haut à droite de la page d'accueil du site.

N'oubliez pas

Pour tout départ à l'étranger vos enfants de moins de 12 ans doivent être en possession de leur KIDS- ID.La carte est délivrée par le service population de votre Administration Communale. Vous devrez vous y présenter avec votre enfant muni d'une photo d'identité (couleur ou noir et blanc) sur fond blanc et de 4,25€. Le délai de fabrication et de livraison du document est d'environ 3 semaines.

Pour fêter son **1er anniversaire**, le **site internet** communal, intégré au projet CommunesPlone, s'offrira un **lifting** ... à suivre...

Dès à présent un premier module est opérationnel : la commande de documents en ligne. Ce module permet de commander certains documents disponibles au service population/état civil, de choisir l'endroit de mise à disposition (à l'administration ou à domicile, moyennant paiement préalable des frais d'envoi).
Vous serez averti de l'évolution de votre demande par mail et vous pourrez suivre cette évolution sur le site dans votre espace personnel.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions sur l'utilisation de ce site : **info@dison.be**

Les associations Disonaises pourront prochainement disposer gratuitement d'un **espace dédicacé** et **intégré** au **site internet communal**.
L'Administration travaille actuellement avec un panel d'associations pilotes. Dès que la période de mise en place sera terminée, ce service sera alors proposé à toutes les associations présentes sur la Commune.

CommunesPlone
Le Projet Collaboratif Open Source pour les communes

Vous cherchez une information sur votre Commune : http://www.dison.eu
Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site internet : info@dison.be

Jean-Paul**MAWET:**
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements festifs
et de la communication

> L'**union** fait la **force**

L'Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.) et l'Agence de Développement Local Entraction ont décidé de regrouper leurs structures dans les mêmes locaux.

Dès le 1er avril prochain, elles pourront ainsi mieux collaborer au service des Disonaises et des Disonais.

Les services suivants vous y seront offerts

> Si vous cherchez un emploi :

Aide à la recherche d'emploi (rédaction de CV, orientation, ...) ;
Job coaching (en partenariat avec la MIReV) ;
Consultation d'offre d'emploi sur Internet ;
Aide à la préparation au permis de conduire ;
Devenir prestataire de service via l'A.L.E. ou l'agence de Titres Services Domidis ;
...

> Si vous avez des projets économiques :

Informations administratives et urbanistiques ;
Aides à l'Investissement ;
...

> Si vous voulez organiser des événements à Dison :

Orientation vers des partenaires potentiels
Prêt de matériel ;
...

> Si vous voulez bénéficier d'un service à domicile :

Bénéficier d'une aide ménagère, d'un jardinier, ... de l'A.L.E.
Bénéficier d'une aide ménagère par le biais des Titres Services ;
...

Tous ces services seront regroupés dès le 1er avril au coin des rues Albert 1er et du Marché (ancien magasin DIABOLI).

> Les **nouvelles économiques** du trimestre

→ **Domidis,** la société de Titres-Services créée par l'Agence locale pour l'emploi de Dison, est manifestement un succès. Entre août et décembre 2009,
- le nombre de **clients** bénéficiaires du service est passé de 37 à **86** (+132%)
- le nombre d'heures prestées a évolué de 444 à **1.101 heures** (+148%)
- et **15 emplois** ont été créés depuis le lancement de l'agence

→ " **Quand la nature s'en mêle** "**Ouverture** d'un **magasin de fleurs et décoration florale**, Avenue du Centre à Andrimont.

EDITORIAL

Yvan **Ylieff:**
Bourgmestre

La nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de manière drastique pour combattre le réchauffement climatique et ses conséquences désastreuses est aujourd'hui acceptée par chacun(e) d'entre nous. Le constat étant posé, reste à déterminer comment y arriver. A cet égard, les communes ont un rôle prédominant à jouer tant au niveau de la sensibilisation de leurs concitoyens que des investissements en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

C'est pour répondre à ces enjeux et tenter de maîtriser le coût énergétique de son parc immobilier que notre Commune s'est inscrite depuis 2008 dans le programme « Communes Energ'éthiques » de la Région wallonne et prend des mesures et initiatives à cet effet.

Une comptabilité énergétique a été mise en place de manière à suivre l'évolution des consommations mensuelles de gaz et d'électricité des 20 bâtiments communaux les plus consommateurs. Parallèlement, la réalisation d'un cadastre énergétique a permis de classer ces bâtiments en terme de priorité d'intervention au niveau énergétique.

C'est sur base de ces informations que la piscine communale, la hall omnisport, la Maison communale, la bibliothèque et l'école Heureuse ont fait l'objet d'audits énergétiques qui ont permis d'identifier les travaux les plus rentables en termes d'économies d'énergie tels que le remplacement de châssis à l'école du Centre et à la Maison communale, le remplacement de chaudières aux écoles Heureuse, de Mont, Renoupré, et du Husquet, l'amélioration des circuits hydrauliques au pavillon d'Ottomont, la rationalisation de l'éclairage de la bibliothèque et de l'éclairage public de l'Espace Octave Tiquet, et la modification de l'horaire d'éclairage des monuments disonnais, soit un montant total de plus de 300.000 € investi en 2008 et 2009 pour mieux maîtriser les dépenses d'énergie.

Les projets en chantier ne manquent pas puisque, dans les prochains mois, il est prévu, entre autres et pour ne citer que les travaux les plus importants, d'entamer la rénovation énergétique de la piscine, de remplacer des châssis à l'école Luc Hommel, à l'école Heureuse et à la Maison d'Adolphe Hardy, de rénover les bâtiments de l'école du Husquet, de remplacer les chaudières du hall omnisports et dans les logements de l'Espace Tiquet et de placer 80 m? de panneaux solaires photovoltaïques sur le futur bâtiment des services techniques, place Luc Hommel.

Si on y ajoute la commande d'une étude de potentiel éolien et l'achat de vélos électriques, de blocs multiprises à interrupteur et de thermomètres pour les locaux de nombreux bâtiments, on mesure à quel point notre Commune a décidé de s'investir dans l'énergie.

Mais économiser l'énergie, c'est avant tout la consommer de manière responsable. C'est pourquoi nous prenons également à cœur d'informer régulièrement les utilisateurs sur les bonnes pratiques et tentons de leur donner les moyens de les appliquer tout en augmentant leur confort via des campagnes de sensibilisation menées par Frédéric Praillet, notre conseiller en énergie dans les écoles et auprès du personnel communal.

Et puis, notre rôle est aussi et avant tout de vous servir, vous informer, et vous inciter vous aussi à faire les choix adéquats. La permanence assurée par notre conseiller en énergie, des actions ponctuelles organisées lors des différentes manifestations qui égaient notre Commune durant l'année, le contrôle systématique du respect des critères énergétiques dans les demandes de permis d'urbanisme, la mise en place d'un programme de primes communales « énergie » qui, en un an d'existence, a déjà permis de soutenir plus de 70 investissements de citoyens complètent la panoplie des actions de notre Commune pour utiliser rationnellement l'énergie en pensant à nos enfants qui en auront aussi grand besoin.

Le Bourgmestre
Yvan Ylieff
Ancien Ministre

Couverture : Eclairage eglise d'Andrimont

SOMMAIRE

2 Edito du bourgmestre Y.Ylieff
3 Sommaire
4 Elèves et instituteurs pleins d'énergie au Husquet
5 Une nouvelle recrue au service Urbanisme
6 Bientôt des éoliennes à Dison
7 Sécurisation des immeubles
8 Les ateliers du Centre Culturel
9 Rationnalisation de l'éclairage de la bibliothèque
10 Moins de CO2 pour l'éclairage des monulents
11 Nouveau site internet
12 ?????????????????

impulsion
le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 10 mars 2010

Tirage : 6200 exemplaires
Distribution : toutes boîtes
Coordination : Jean-Paul **MAWET**
Editeur responsable & Rédaction : Administration communale de Dison
Rue Albert 1er, 66
Tél : 087/39 33 40
Fax : 087/34 15 87
www.dison.eu
Mise en page : perspectives

Elèves et instituteurs pleins d'énergie" au Husquet

Véronique **BONNI:**
échevine de l'enseignement,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

Peut-être avez-vous entendu parler dans la presse de la journée de chasse aux gaspillages énergétiques qui avait été organisée en 2009 à l'école du Husquet. Les élèves de 5ème et 6ème années et leur instituteurs avaient alors eu l'occasion de parcourir leur école équipés de différents appareils de mesure en vue d'identifier les sources de gaspillage énergétique et de proposer des améliorations sous la houlette d'experts envoyés par la Région wallonne.

Dans la continuité de cette activité, trois instituteurs motivés, Antoni Sykopoulos, Evelyne Dumont, et Laurence Rassenfosse, ont décidé de réaliser un jeu de l'oie géant sur le thème de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il est maintenant terminé et pourra bientôt voyager d'école en école pour permettre aux élèves dès la 3ème année de s'amuser tout en apprenant les gestes malins du quotidien.

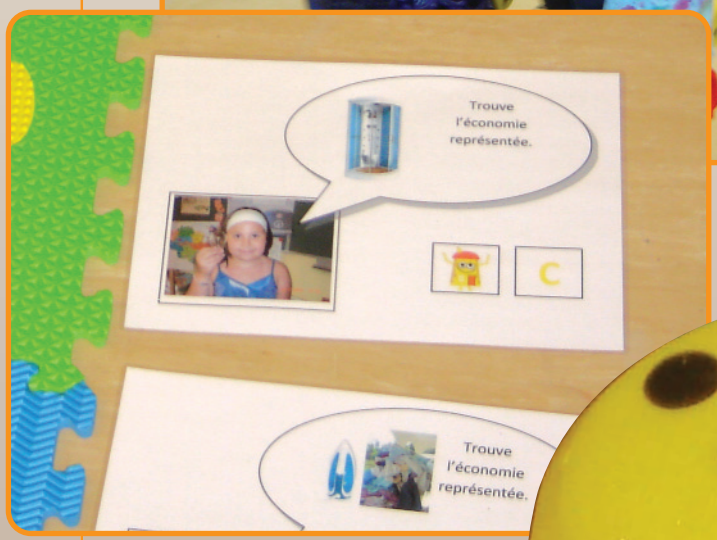

Willy**FORMATIN:**
Echevin des travaux,
de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire
et des marchés publics

> **Permis d'urbanisme** relatifs aux performances énergétiques et aux énergies renouvelables

Vous souhaitez réaliser des travaux en vue d'améliorer les performances énergétiques de votre habitation ou en vue d'y intégrer les énergies renouvelables ?

Certains actes et travaux nécessitent toutefois une demande de permis d'urbanisme préalable.

> Panneaux solaires, photovoltaïques,...

Aucune demande ne doit être sollicitée, pour autant que les travaux soient conformes à la destination de la zone [1], pour

- la pose sur une **toiture à versants** : si la projection du débordement dans le plan vertical est ≤ 30 cm et si la différence de pente avec la toiture est ≤ 15°
- la pose sur une **toiture plate** : si le débordement vertical est de 1,50 m maximum et si la pente du module est de 35° max
- la pose sur **une élévation** : si la projection du débordement dans le plan horizontal est comprise entre 1,20 et 1,50 m et la pente du module est comprise entre 25 et 45°

Une demande de permis devra être sollicitée dans le cas contraire ou pour la pose de panneaux au sol. Cette demande de permis ne nécessitera pas le concours d'un architecte si l'implantation est située à une distance des limites mitoyennes au moins égale à la hauteur totale du module

> Isolation de façades, toitures,...

Aucune demande ne doit être sollicitée pour le remplacement de parements d'élévation et de couvertures de toiture par des parements et couvertures isolants de même aspect extérieur pour autant que l'accroissement d'épaisseur n'excède pas 0,30 m.
Une déclaration urbanistique devra être sollicitée dans le cas contraire. Une déclaration urbanistique ne peut être déposée que pour les travaux ne nécessitant aucune demande de dérogation

> Remplacement des chassis

Aucune demande ne doit être sollicitée pour le remplacement des portes, des châssis ou des baies, dans les parements ou en toiture par des portes ou des châssis isolants

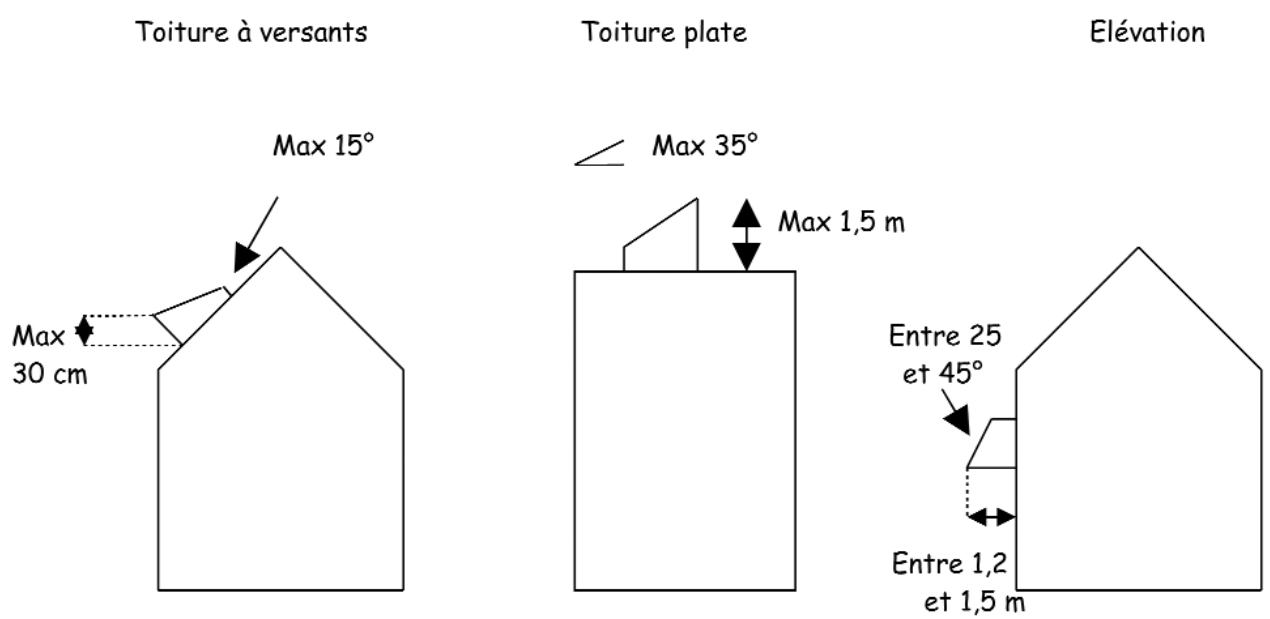

1 Si conforme à la destination de la zone (zone d'habitat, zone d'habitat à caractère rural et dans certaines conditions, en zone agricole)

Willy**FORMATIN:**
Echevin des travaux,
de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire
et des marchés publics

Eoliennes domestiques

Une demande de permis d'urbanisme sera sollicitée (valable pour certaines zones au plan de secteur).
Le concours d'un architecte ne sera pas nécessaire si l'implantation est située à une distance des limites mitoyennes au moins égale à la hauteur totale du module
Une autorisation relative à l'environnement doit être sollicitée dans certains cas (déclaration de classe 3,...)

Chaudières

Une demande de permis d'urbanisme sera sollicitée sans le concours d'un architecte si une cheminée est nécessaire (maçonnerie ou tube en inox à installer sur un mur extérieur,...)

Pompes à chaleur

Un permis unique doit être demandé s'il y a forage. Dans le cas contraire, une demande de permis d'environnement devra être sollicitée.

En conclusion

Nous vous invitons à consulter préalablement le Service communal de l'Urbanisme avant la réalisation des travaux afin de vérifier si une demande de permis d'urbanisme ne doit pas être sollicitée.
Afin de faciliter l'examen de votre demande, nous vous conseillons d'apporter quelques photos du bien ainsi qu'une description des travaux à réaliser.

Pour obtenir des renseignements complémentaires

Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme : articles 84, 262, 263 et 265

Une **nouvelle recrue** au service Urbanisme

Depuis la présentation du Service de l'Urbanisme dans votre revue Impulsion du mois de mars 2009, celui-ci a connu quelques changements.

En effet, suite au départ de Melle C. Vandenberghe, devenue notre Conseillère en logement, un nouvel agent technique est à votre disposition depuis le mois d'octobre dernier.
Melle Rachel Dortu, architecte de formation, traite essentiellement les analyses techniques des demandes de permis d'urbanisme, les recherches notariales et vérifie les implantations des nouvelles constructions.

Celle-ci se tient dès lors à votre disposition pour répondre aux questions que vous vous posez à ce sujet.

Jean-Paul**MAWET:**
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements festifs
et de la communication

> Bientôt **des éoliennes à Dison**

A vrai dire, non … mais des éoliennes pour les Disonais, peut-être.

Cinq communes (Baelen, Dison, Limbourg, Thimister-Clermont et Welkenraedt) ont décidé d'entamer ensemble une étude en vue d'implanter des éoliennes sur leur territoire.

> Notre objectif est multiple.

En premier lieu, il s'agit clairement d'empêcher l'implantation anarchique d'éoliennes sur le territoire de nos communes. Nous nous sommes en effet engagés à ne pas accepter les propositions des grands producteurs d'électricité avant de savoir si notre propre projet était viable.

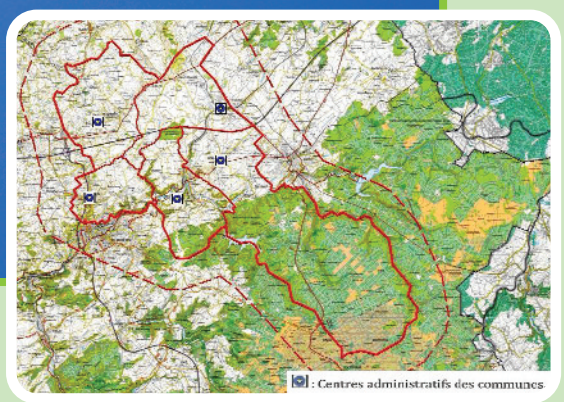

Nous voulons ensuite briser le monopole de la production d'électricité que la libéralisation du marché, intervenue en 2007, met peu à peu en place. Nous avons tous besoin d'énergie à un prix raisonnable. Et si nous ne pouvons contrôler le prix de vente, au moins pouvons-nous en retirer un certain bénéfice.

Nous tenons évidemment à encourager la production durable d'énergie. Les techniques permettent aujourd'hui de limiter le recours aux énergies fossiles (charbon, nucléaire, …). En posant ce choix, nous entendons prouver que cela est désormais possible.

Enfin, nous voulons en faire bénéficier nos concitoyens. D'abord en évitant que les éoliennes ne soient implantées trop près des habitations. Ensuite en les invitant à devenir co-propriétaires des éoliennes. Cela signifie que vous aurez votre mot à dire … et que vous en retirerez des avantages économiques.

La presse en a suffisamment parlé ces dernières semaines : les études techniques et financières que nous avons fait réaliser démontrent la possibilité d'implanter des éoliennes à Bilstain ou à Baelen. Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Environnement s'est montré sensible à notre approche, à la fois sérieuse et engagée.

D'ici quelques semaines, les promoteurs du projet viendront à votre rencontre. Une séance d'information aura lieu dans chaque commune où vous pourrez poser toute question utile, mais également nous faire des suggestions.

Rien ne vous sera caché et vous pourrez décider de nous accompagner dans ce projet.

Nous espérons vous y voir nombreux …

> **Réduction d'impôts** pour la **protection** de votre habitation contre le **cambriolage** et l'**incendie**

Jean-Paul**MAWET:**
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements festifs
et de la communication

Tout contribuable qui investit de l'argent dans une meilleure sécurisation du logement dont il est le propriétaire ou le locataire, peut bénéficier d'une réduction d'impôts.
Les travaux doivent obligatoirement être effectués par un **entrepreneur agréé** pour garantir la qualité de l'installation et donner droit à la réduction d'impôts.

> Les investissements qui donnent droit à une réduction dimpôts

Eléments de sécurisation contre l'effraction

- vitrage spécial anti-effraction
- serrures et autres systèmes de sécurisation pour les portes, fenêtres, volets, portes de garage, coupoles, fenêtres de toit, soupiraux et barrières
- portes blindées

Détection du vol

- systèmes d'alarme
- frais d'abonnement pour le raccordement à une centrale d'alarme
- caméras équipées d'un système d'enregistrement

Protection incendie

- extincteurs à eau et à poudre
- extincteur automatique dans les locaux des chaufferies au mazout
- portes résistant au feu pendant une demi-heure

Montant de la réduction

Le montant de cette réduction d'impôts équivaut à 50 % des dépenses réelles, avec un plafond de 170 euros pour l'exercice fiscal 2009. Cette réduction ne peut pas être cumulée avec d'autres réductions d'impôts qui pourraient s'appliquer aux mêmes équipements installés. (source : Portail Belgium.be)

Véronique**BONNI:**
échevine de l'enseignement,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

Les ateliers du centre culturel – Un succès sans cesse grandissant...

Le Centre culturel de Dison a construit depuis plus de 30 ans sa notoriété par l'organisation d'ateliers qui attirent chaque année un millier de participants provenant de tout l'arrondissement.

Le centre d'expression et de créativité « LES ATELIERS » propose de nombreuses activités artistiques d'octobre à mai, clôturées par des cabarets et des expositions.

Les ateliers musicaux

Apprendre la musique sans solfège? Travailler directement sur l'instrument? Approcher dès le départ une chanson ou une musique connue, tout en développant sa créativité? Oui, c'est possible et c'est ce que propose le Centre d'Expression et de Créativité.

Cette saison en plus des guitares acoustiques, guitares électriques et basses, on peut apprendre la batterie, le saxophone, le violon, les synthétiseurs, le chant, les percussions, l'harmonica et le piano..!

Pour les plus avancés, l'atelier groupe permet d'évoluer vers des créations collectives, tandis que les nouveaux ateliers créés l'an dernier pour les guitaristes, classic rock et bossa nova/latin jazz ont magnifiquement fonctionné et continuent évidemment cette saison. Pour les chanteurs trois types d'ateliers sont possibles: « formation de la voix », groupe vocal « variété » et « cabaret ».

Les plus petits sont particulièrement choyés avec des ateliers d'éveil musical (4/6 ans), guitare (9/12 ans) et piano (8/12 ans) et en nouveauté cette saison: l'atelier rythme (7/9 ans)

Les ateliers d'expression

Les ateliers d'expression permettent aux participants d'apprendre, avec l'aide d'animateurs compétents et motivés, des techniques d'expression et de créativité : claquettes, impro théâtrale, art floral, dessin d'observation, cuisine d'autrefois et aquarelle, mais également des techniques d'expressions plus actuelles comme la danse Funky et aussi un tout nouvel atelier de raggamuffin, sans oublier les désormais classiques danse country, céramique et poterie, et travail artisanal du cuir.

Spectacles des ateliers

Le fruit de toute cette créativité est présenté au public dans le cadre de différents spectacles et expositions tout au long de la saison. Ainsi ont déjà eu lieu depuis septembre plusieurs cabarets musicaux et de chant.

Mais il n'est pas trop tard pour découvrir les talents révélés et développés par ces ateliers. Rendez-vous à la salle Luc Hommel le 8 mai pour la Fêtes des Ateliers et le 22 mai pour le 2ème cabaret musical.

Véronique**BONNI:**
échevine de l'enseignement,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

Bibliothèque de Dison : Economie d'énergie et confort !

APRES

AVANT

Dans l'esprit de beaucoup d'entre nous, économie d'énergie rime encore souvent avec perte de confort. Pourtant, le but de toute démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie doit être d'allier baisse de consommation énergétique et augmentation du bien être. C'est cette philosophie qui a été appliquée à l'amélioration de l'éclairage de la bibliothèque de Dison.

Depuis quelques temps, les utilisateurs de la bibliothèque se plaignaient en effet bien légitimement d'un manque de luminosité en de nombreux endroits du local. Pourtant, la consommation électrique pour son éclairage avoisinait les 5.000 kWh/an, soit quasiment la consommation électrique annuelle de 2 ménages.

Il a alors été proposé de remplacer les ampoules halogènes par des ampoules économiques adaptées et de remplacer les luminaires muraux à éclairage indirect par des luminaires à éclairage direct de plus faible puissance. Résultat, une amélioration de la luminosité assez impressionnante pour une économie d'énergie estimée à 75 %, soit une chute des émissions de CO_2 estimée à environ 1 tonne par an[1].

Sur base des émissions du parc électrique belge en 2003.